Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261104-DM_2026_101-CC

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_101 – OBJET : Convention avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue pour l'année 2026-2027

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

RAPPELLE au Conseil Municipal la décision du Maire n° 2025_76 du 27 août 2025 par laquelle une convention a été signée avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue du développement.

DECIDE de passer une nouvelle convention avec Madame Séverine VITIELLO – Centre médical – Traverse Mercure – Quartier les bons enfants – 13580 LA FARE LES OLIVIERS, qui prend effet à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027, sur la base de 50 heures 30 réparties sur cette période à raison de 58 € de l'heure, soit un coût total de 2929 €.

DIT que Madame Séverine VITIELLO pourra intervenir à la demande du Directeur Général des Services sur des prestations ponctuelles auprès des différentes structures municipales au taux horaire indiqué précédemment.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cette intervenante sont prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 04 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARCILIAC